

L'équipe de Prévention Spécialisée de Digne-les-Bains vous présente le :

Permis AM « accompagné »

Du 6 décembre 2017 au 31 janvier 2018



- Module 1 : Deux demi-journées permis AM
- Module 2 : Deux demi-journées circulation sur route

Rendre visite en scooters à la brigade mobile, chez un assureur, à la direction départementale du territoire, chez les pompiers.

Avec Yanis, Enzo, Asaf, Islam

• Module 1 Répartition de la formation pratique de 7 heures :

Elle est constituée de 3 phases.

A-Enseignement hors circulation

B-Conduite sur les voies ouvertes à la circulation

C-Sensibilisation aux risques

2 heures

4 heures

1 heure









Module 2 : Deux demi-journées circulation sur route

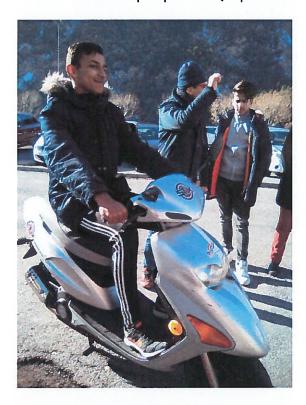
En scooters aller à la rencontre de

-Gendarmerie mobile : La loi sur la route, les actions de prévention...

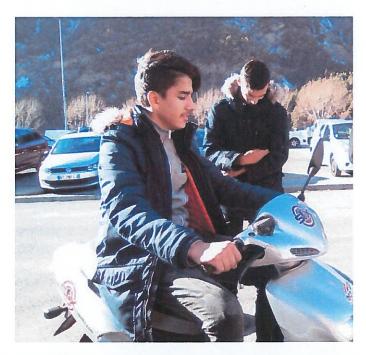
-Un assureur : Comment être bien assuré ?...

-A la DDT : La sécurité routière et les règles d'urbanisme...

- Chez les pompiers : Qui prévenir en cas d'accident ?























Remise officielle des dotations





La remise des dotations s'est effectuée en présence de:

La DDT (Direction départementale des territoires) : représentée par MME WARGNIER

Le CD (Conseil départemental): représentée par MME PRIMITERRA

L'ADSEA 04 : représentée par MME TOUQUET présidente de l'association, MR SCANO Directeur, MR BOUYALA Chef de service, et l'équipe éducative.

L'auto-école ECF Dignoise représentée par MR ROCH

Egalement 4 élèves de terminale STSS qui ont choisi « le permis AM accompagné » comme projet support pour leur dossier à présenter au BAC coefficient 7.

THOMAS, THEO, NINA, ZOE

Les représentants de la ville étaient excusés.

Merci d'avair participé au ban déraulement du projet...

√ Financeurs

Conseil départemental

Etat: Plan Départemental Action Sécurité Routière

Ville de Digne les Bains

✓ Partenaires

Brigade mobile

Assureur MR TEYSSIER

Direction Départementale du territoire. Sécurité routière.

Pompiers.

Merci à Charlie...





PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE





